

CHAPITRE I - CHAMPIONNATS INTERCERCLES NATIONAUX.

A. Généralités

1. La L.R.B.A. programme chaque année les championnats intercircles nationaux, féminins et masculins.
2. L'organisation des rencontres est confiée à un des cercles participants, après un appel aux candidatures.
3. Tant chez les hommes que chez les femmes, les championnats intercircles nationaux se composent d'une division de 12 cercles.
4. Le Conseil d'administration de la L.R.B.A. tranche sans appel tout point non prévu au présent règlement.

B. Titre, descente, montée, disparition de cercles

1. Le cercle vainqueur de la rencontre est sacré champion de Belgique intercircles et s'ouvre prioritairement le droit de participer à la Coupe d'Europe des clubs.
2. Les cercles classés aux 11^e et 12^e places descendent dans leurs ligues régionales respectives. Ils sont remplacés en division nationale par les cercles champions régionaux de la L.B.F.A. et de la V.A.L.
3. Toute disparition d'un cercle, pour quelque motif que ce soit (dissolution, fusion, forfait,...), réduit d'autant le nombre de descendants. Cette disposition porte ses effets sur le classement du championnat antérieur ou du championnat à venir, selon que la disparition est notifiée à la L.R.B.A. avant le 1^{er} novembre ou à partir de cette date.

C. Programme

Hommes

Courses : 100 m, 200 m, 400 m, 800 m, 1500 m, 3000 m, 5000 m, 110 m/haies, 400 m haies, 3000 m steeple.

Concours : longueur, triple saut, hauteur, perche, poids, disque, javelot, marteau.

Relais : 4 x 100 m, 4 x 400 m.

Femmes

Courses : 100 m, 200 m, 400 m, 800 m, 1500 m, 3000 m, 100 m/haies, 400 m/haies.

Concours : longueur, triple saut, hauteur, perche, poids, disque, javelot, marteau.

Relais : 4 x 100 m, 4 x 400 m.

D. Horaire

HOMMES		FEMMES	
12h30	Marteau	12h30	Marteau
14h00	400m haies Perche Hauteur Longueur Poids Javelot	14h00	400 m/haies Perche Hauteur Longueur Poids Javelot
14h15	100m	14h15	100m
14h30	800m	14h30	800m
14h40	1500m	14h40	1500m
14h50	200m		
15h05	3000m	15h00	100m haies
15h15	Triple Saut	15h15	Triple Saut
15h25	110m haies		Disque
15h30	Disque	15h20	200m
15h40	400m	15h35	400m
15h55	5000m	15h50	3000m
16h15	3000m Steeple	16h30	4 x 100m
16h45	4 x 100m	16h45	4 x 400m
17h00	4 x 400m		

E. Inscriptions

1. Au plus tard 30 minutes avant l'heure prévue à l'horaire officiel de la rencontre, les fiches d'inscription aux épreuves individuelles doivent être en possession du juge-arbitre administratif. Les fiches d'inscription reprennent les données suivantes

- a) les nom et prénom de l'athlète ;
- b) sa catégorie et son année de naissance ;
- c) son numéro de licence ;
- d) l'épreuve concernée ;
- e) la dénomination de son cercle : sigle officiel ;
- f) sa meilleure prestation dans cette épreuve depuis le 1^{er} avril de l'année athlétique précédente.

2. Les athlètes sont tenus de présenter leur carte d'identité ou un autre document officiel justificatif à toute requête du juge-arbitre.

3. Chaque cercle ne peut aligner qu'un athlète par épreuve et est tenu de présenter, en épreuves individuelles, au moins 13 athlètes chez les hommes et 10 chez les femmes.

4. Un athlète peut, au maximum, participer à 2 épreuves individuelles et 1 relais ou à 1 épreuve individuelle et 2 relais.

5. Nombre d'athlètes pouvant doubler dans les épreuves individuelles : 5 en hommes et 4 en femmes.

6. Peuvent participer à la rencontre, les athlètes dossardés pour l'année en cours des catégories cadet(te)s, scolaires, juniors, seniors et masters

Toutefois, les épreuves citées ci-après sont interdites :

- a) aux cadettes : 100H, 400H, 3000m, poids, javelot et marteau.
- b) aux scolaires filles : 100H, poids, javelot et marteau.
- c) aux cadets : 110H, 400H, 3000m, 5000m, 3000Stp, poids, disque, javelot et marteau.
- d) aux scolaires garçons : 110H, 400H, 5000m, 3000Stp, poids, disque, javelot et marteau. Les dérogations accordées par les directeurs techniques ne sont pas d'application lors des intercircles.

7. A l'exception d'athlètes de nationalité belge pour lesquels il s'agit d'une première affiliation ou d'une réaffiliation consécutive à une désaffiliation demandée et obtenue dans la période réglementaire définie annuellement, tout cercle ne peut aligner que des athlètes affiliés avant le 1^{er} janvier de l'année considérée. Un athlète ayant changé de cercle après le 31^{er} janvier ne peut être aligné par le cercle auquel il appartenait avant cette date.

Seuls les athlètes de nationalité étrangère suivants peuvent participer aux intercircles :

- les étrangers en possession d'un permis de séjour définitif pour la Belgique notamment ceux qui sont inscrits dans le registre des étrangers ou le registre d'attente d'une commune belge.
- les étrangers en possession d'une carte d'identité diplomatique, consulaire ou particulière délivrée en Belgique.
- les étrangers séjournant temporairement en Belgique ou disposant d'un permis de séjour temporaire (valable le jour de la compétition) : condition supplémentaire ; ne pas être membre d'une fédération à l'étranger.
- les étrangers résidant à l'étranger uniquement s'ils ne sont pas membres d'une fédération à l'étranger.
- les étrangers mineurs résidant en Belgique sont assimilés aux Belges pour la participation aux réunions intercircles.
- l'attestation prouvant la non-affiliation à une autre fédération doit être demandée au moins 15 jours avant la date de la compétition à la fédération via la LBFA qui fournira une copie de l'attestation au cercle.
- Les cas particuliers doivent être soumis préalablement à la LBFA.

8. Au plus tard 15 minutes avant l'heure prévue à l'horaire officiel de la rencontre, les noms des athlètes participant aux relais doivent être communiqués au juge-arbitre administratif.

F. Couloirs et ordre des essais

1. Les athlètes sont classés selon la performance mentionnée sur la fiche d'inscription. Les athlètes sans prestation sont classés par ordre alphabétique en fin de liste.

Pour les courses en couloirs, la répartition s'opère selon les grilles ci-après :

a) piste à 7, 8 ou 9 couloirs	Temps ou classement (relais)	1	2	3	4	5	6	7	8	9	10	11	12
100m - 100mh - 110mh	Couloir	4	5	3	6	2	7						
200m - 4 x 100m	««	4	5	6	3	7	2						
400m - 400mh - 4 x 400m	««	3	4	5	6	7	2						
b) piste à 6 couloirs	Temps ou classement (relais)	1	2	3	4	5	6	7	8	9	10	11	12
100m - 100mh - 110mh	Couloir	3	4	2	5	1	6						
200m - 4 x 100m	««	4	5	3	6	2	1						
400m - 400mh - 4 x 400m	««	3	4	5	6	2	1						

c) 800 m (1 série)	Temps	1	2	3	4	5	6	7	8	9	10	11	12
Piste à 9 couloirs	Couloir	3	4	5	5	6	7	8	8	2	2	9	1
Piste à 8 couloirs	««	3	4	4	5	6	6	7	2	2	8	1	1
Piste à 7 couloirs	««	3	4	4	5	6	6	7	7	2	2	1	1
Piste à 6 couloirs	««	3	3	4	4	5	5	6	6	2	2	1	1

2. Pour les autres courses, les athlètes sont alignés dans l'ordre croissant des performances.

3. Pour les concours, l'ordre des essais est fixé dans l'ordre croissant des performances. Au triple saut, les athlètes qui ont opté pour une planche à 11 mètres chez les hommes et à 9 mètres pour les femmes, sautent en premier lieu.

4. Pour les relais, il est tenu compte du classement provisoire après 13 épreuves chez les hommes et 11 chez les femmes.

G. Nombre d'essais - Hauteurs successives des lattes - Distance de la planche

1. Le nombre d'essais ainsi que les essais de barrage éventuels sont fixés par le règlement IAAF.

2. Hauteurs successives des lattes :

Hauteur hommes	1.70	1.75	1.80	1.85	1.90	1.95	1.98	+3cm				
Perche hommes	3.00	3.20	3.40	3.60	3.80	4.00	4.20	4.40	4.60	4.80	4.90	+10cm
Hauteur femmes	1.40	1.45	1.50	1.55	1.60	1.63	+3cm					
Perche femmes	2.00	2.20	2.40	2.60	2.80	2.90	+10cm					

3. Au triple saut, la planche est à 11 ou 13m chez les hommes et à 9 ou 11m chez les femmes.

H. Attribution des points - Pénalités

1. Epreuves individuelles et relais : 13, 11, 10, 9, 8, 7, 6, 5, 4, 3, 2 et 1 (ou 0) pt.
2. Il n'est pas attribué de points aux athlètes et équipes de relais sans performance valable.
3. En cas d'ex-æquo dans les épreuves individuelles et en relais, le nombre total de points à octroyer est partagé entre les athlètes et les clubs concernés.
4. Encas d'ex-aequo au classement de la rencontre, le nombre de victoires en épreuves individuelles et en relais est déterminant. Si l'égalité subsiste ; il est tenu compte des 2^e ;3^e, ... places.
5. Le non-respect des dispositions des points E4, 6 et 7 entraîne la disqualification de l'athlète dans toutes les épreuves auxquelles il a participé, y compris le relais éventuel, la perte des points obtenus, ainsi qu'une nouvelle attribution de points dans les épreuves concernées.
6. En cas de non-respect des dispositions du point E5, une pénalité de 30 points chez les hommes et les femmes est appliquée par athlète dépassant la norme permise.

I. Réclamations

Toute réclamation doit être introduite auprès du juge-arbitre au plus tard 30 minutes après la proclamation du résultat d'une épreuve. Ce résultat doit être communiqué au plus tôt après la fin de l'épreuve et être affiché à un endroit aisément accessible. Il mentionne l'heure de la communication.

Les réclamations relatives au comptage des points, à la participation irrégulière d'athlètes, à des déclarations fautives sur les fiches d'inscription doivent être envoyées par pli recommandé au secrétariat de la L.R.B.A. dans le courant de la semaine suivant la rencontre. Les décisions e la L.R.B.A. à leur sujet sont sans appel.

J. Sanctions

1. La participation incomplète d'un cercle (cfr. E3) est sanctionnée d'une amende dont le montant est fixé annuellement par la L.R.B.A.
2. Les déclarations fautives sur les fiches d'inscription sont sanctionnées d'une amende dont le montant est fixé annuellement par la L.R.B.A.

K. Dispositions particulières

1. Tout cercle participant doit obligatoirement présenter 1 officiel sous peine d'une amende de 75 euros. Les officiels n'ont droit qu'à la prestation prévue.
2. Le juge-arbitre administratif n'est responsable que de la répartition des couloirs et de l'ordre des essais. Il contrôle aussi l'octroi et le comptage des points.
3. Dans les courses où l'on utilise des blocs de départ, l'utilisation du système de détection des faux départs est obligatoire.

4. Le double chronométrage électronique est obligatoire.
5. Un panneau marquoir, si possible pivotant, est obligatoire tant pour les courses que pour chaque concours.

L. Entrée en vigueur

Le présent règlement entre en vigueur à partir des championnats intercircles 2013.